

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 AVRIL 2016

Séance du Conseil Municipal du 26 Avril 2016.

L'an deux mille seize, le 26 Avril à 20 Heures, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BAUDY, Maire de Renac. La séance a été publique.

Date de convocation : le 19 Avril 2016.

Présents : M. Patrick **BAUDY**, M. Norbert **LOLICART**, M. André **FÉVRIER**, M. Claude **MEHAT**, Mme Soizic **STROUBLE**, Mme Anne **PATAULT**, M. Joël **ROBERT**, Mme Céline **CHARPILLAT**, MME Stéphanie **PARIS**, M. Ludovic **BARBIER** M. Jean-Pierre **ROGER** et M. Damien **GUILLAS**.

Absents excusés : Mme Élodie **PROVOST** et M. Matthieu **CHEVAL**

Absente : Mme Catherine BOULOGNE

Pouvoirs : Madame Elodie PERIGUÉ à MME Céline CHARPILLAT

Monsieur Matthieu CHEVAL à M. Joël ROBERT

Secrétaire de séance : Mme Céline CHARPILLAT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre de démission adressée par Madame Catherine BOULOGNE, élue conseillère municipale en mars 2014.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de rajouter une question à l'ordre du jour à savoir la vente d'un chemin communal à l'entreprise FEVRIER Bâtiment. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'inscrire ce point à l'ordre du jour.

### D 2016 – 025: Demande d'appui en ingénierie auprès du Département d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2016.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les différents projets que la commune a décidé de mener au cours de l'année 2016.

- La construction d'un pôle multi-accueils (Garderie péris-scolaire, salle de motricité et centre de loisirs sans hébergement)
- La revitalisation du centre bourg

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'appui des services départementaux, en amont de ces projets, et conformément aux fiches du guide départemental de l'ingénierie publique.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de solliciter les services départementaux pour bénéficier de l'ingénierie publique départementale, conformément aux fiches 2.31, 2.32 et 4.32 du guide départemental de l'ingénierie publique, pour les projets mentionnés ci-dessus.

**D 2016 – 026: Choix du prestataire pour la fourniture et la livraison des repas au restaurant scolaire**

Une consultation a été faite pour la fourniture et la livraison des repas en liaison froide au restaurant scolaire pour l'année 2016/2017.

Trois fournisseurs ont remis une offre de prix avec le détail de leurs prestations

- Océane de Restauration de Fégréac : 2.268 € TTC/repas
- Restéco Cuisine évolutive de Bréal sous Montfort : 2.20 € TTC/repas
- Restoria de St Jacques de la Lande : 2.64 € TTC/repas

Après discussion, le Conseil municipal vote à :

- 12 voix « Pour » Océane de Restauration
- 1 voix « Pour » Restéco.

Le Conseil municipal attribue le marché concernant la fourniture et la livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire de Renac à l'entreprise Océane de Restauration pour l'année scolaire 2016/2017.

**D 2016 – 027: Demande d'une subvention exceptionnelle formulée par l'association Ping-Pong.**

Considérant la demande de subvention exceptionnelle déposée par l'association Ping Pong pour couvrir des frais d'engagement en compétition auprès du comité départemental du tennis de table.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Refuse dans un premier temps d'attribuer une subvention exceptionnelle et propose de reconsidérer sa position au vu de ces critères :

1. L'association Ping Pong doit mettre en place des actions pour dynamiser et relancer le club.
2. Fournir un dossier administratif avec les éléments suivants :
  - Le montant des cotisations versées par les adhérents
  - Les statuts de l'association
  - La composition du bureau
  - Le bilan comptable pour les années 2015 et 2016.
  - L'attestation d'assurance de responsabilité civile

**D 2016 – 028: Aliénation d'un chemin au profit de l'Entreprise FEVRIER Bâtiment**

Vu la demande formulée par M. Arnaud FEVRIER pour le compte de l'entreprise FEVRIER Bâtiment désirant acquérir un chemin jouxtant la propriété de l'entreprise au lieu dit « Le Valet » à Renac.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide la vente du bien mentionné ci-dessus à l'entreprise FEVRIER Bâtiment après déroulement d'une enquête publique au prix de 3.50 Euros le m<sup>2</sup>.
- Décide que cette vente est conditionnée par la signature d'une convention tripartite pour le passage de la canalisation d'assainissement à savoir le Syndicat des Eaux de Port de Roche, M. et MME PIRON et l'entreprise FEVRIER Bâtiment.
- Décide que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'entreprise FEVRIER bâtiment.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**D 2016 – 29 : Décision modificative n° 1- budget communal**

Le Maire informe le conseil municipal que les crédits ouverts à l'article 454101 du BP 2016 sont insuffisants ; Il est donc nécessaire de voter des crédits supplémentaires :

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses</b>
45	454101	Construction garage BOUVIER	+ 50.00
23	2315	Installations, matériel et outillages techniques	- 50.00

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve cette décision modificative en votant les crédits ci-dessus.